

**Arrêté n° 2024/G-142 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets,  
correcteurs et examinateurs  
de l'examen d'éducateur principal de 2<sup>ème</sup> classe des APS (*avancement de grade*) - session 2025**

**Le Président,**

- VU** le code général de la fonction publique et notamment les chapitres 523 et 325 (Liv. V – Tit. II – Chap. III et Liv. III – Tit. II – Chap. V) et les articles L 452-34 et 35, articles L 522-24 et 25 ;
- VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU** le décret n° 2011-792 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 17 du décret n° 2011-605 susmentionné ;
- VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** l'arrêté n° 2024/G-86 en date du 8 août 2024 portant ouverture de l'examen d'accès par voie d'avancement au grade d'éducateur territorial des APS principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2025 ;
- VU** l'arrêté n° GE24-23 établi par la délégation Grand Est du CNFPT en date du 20 septembre 2024 portant désignation de Monsieur Eric KUENY en qualité de représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans un jury de concours ou d'examen décentralisé ;
- VU** le tirage au sort des représentants du personnel pour les jurys de concours et examens professionnels de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B, placée auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin, effectué le 10 septembre 2024 ;

## ARRÊTE

**Art. 1 :** Sont désignés en tant que membres du jury :

**Collège des élus :**

- M. Patrick BALL, Adjoint au Maire de Mittelbergheim (67) et Président du jury,
- Mme Céline CHRISTE-SOULAGE, conseillère municipale à Bartenheim (68).

**Collège des fonctionnaires :**

- M. Eric KUENY, Conseiller Territorial des APS, commune de Village-Neuf (68), représentant désigné par le CNFPT et Vice-Président du jury,
- Mme Elodie VONTHRON, Educateur des APS, commune d'Ensisheim (68) et représentante de la commission administrative paritaire de catégorie B.

**Collèges des personnalités qualifiées :**

- M. CHEVAILLER Alexandre, Attaché P<sup>al</sup>, Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Mme SEYLLER Hélène, Educateur des APS P<sup>al</sup> de 1<sup>ère</sup> classe, ville de Sélestat (68).

**Art. 2 :** Les sujets seront produits et proposés par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.

**Art. 3 :** Sont désignés en tant que correcteurs des épreuves écrites :

M. CHEVAILLER Alexandre	Attaché p <sup>al</sup> – Chef du service Sport Jeunesse Vie Associative, Région Bourgogne-Franche-Comté
M. GIRARD Sébastien	Attaché p <sup>al</sup> – Chargé de mission au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
M. Eric KUENY	Conseiller T <sup>al</sup> des APS, Responsable du service des sports de la commune de Village-Neuf
Mme RIVIERE LE GUEN Sylvie	Professeure agrégée hors classe

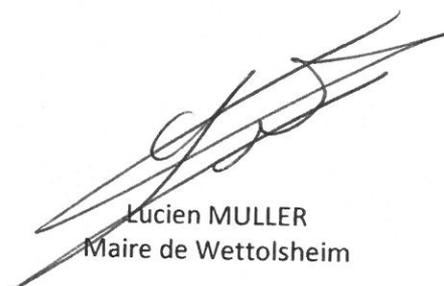
**Art. 4 :** Sont désignés en tant qu'examineurs à l'épreuve orale :

M. BALL Patrick	Adjoint au Maire de Mittelbergheim (67), Président du Jury
Mme CHRISTE-SOULAGE Céline	Conseillère municipale à Bartenheim (68)
M. CHEVAILLER Alexandre	Attaché p <sup>al</sup> – Chef du service Sport Jeunesse Vie Associative, Région Bourgogne-Franche-Comté
M. KUENY Eric	Conseiller T <sup>al</sup> des APS, Responsable du service des sports de la commune de Village-Neuf (68)
Mme SEYLLER Hélène	ETAPS p <sup>al</sup> de 1 <sup>ère</sup> classe à la ville de Sélestat (67)
Mme VONTHRON Elodie	Educateur des APS à la ville d'Ensisheim (68)

**Art. 5 :** Le présent arrêté sera :

- ✓ transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- ✓ publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin,
- ✓ affiché au Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 20 décembre 2024

  
Lucien MULLER  
Maire de Wettolsheim